



**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Ministère des Solidarités et de la Santé**

ARRÊTÉ du 14 février 2022

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2022 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat est fixée ainsi qu'il suit :

M. LEDOS Eric Administrateur général au secrétariat général des ministères sociaux, Président ;

M. BRESSOT David Attaché d'administration de l'Etat hors classe à la Direction des ressources humaines des ministères sociaux ;

M. CARPENTIER Alexandre	Attaché principal d'administration de l'Etat à l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;
Mme CASADIO-LORETI Pauline	Attachée principale d'administration de l'Etat à la Délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux ;
Mme FOCA Marguerite	Directrice adjointe du travail à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand-Est ;
M. JOUAN Nicolas	Inspecteur du travail à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
Mme HASSANI Leila	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la Direction générale de la cohésion sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette fonction sera assurée par Mme FOCA Marguerite.

Article 2

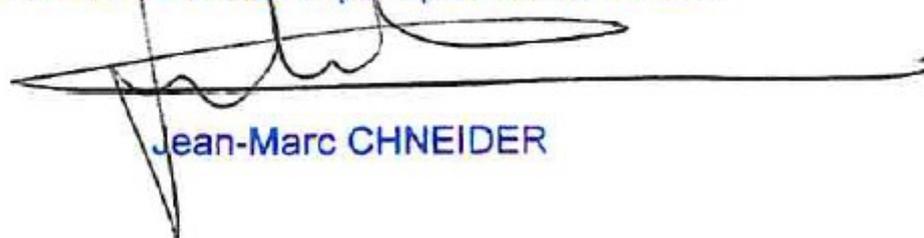
Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 février 2022,

**Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération**



Jean-Marc CHNEIDER